

Compte rendu du 2 Juillet 2019

En l'an deux mil dix-neuf, le deux juillet à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de BERRIE se sont réunis à la mairie de BERRIE en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur FULNEAU, maire de Berrie, conformément aux articles L 2121-10, L2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Messieurs Jean-Paul FULNEAU, Patrice MAROLLEAU, Dominique GIBOUIN, Mesdames Fabienne MAROLLEAU, Roselyne BAILLERGEAU,

Représentée : Madame Sophie BARRY est représenté par Monsieur Jean-Paul FULNEAU suivant pouvoir,

Excusés : Messieurs Christian POURCEL, Sébastien DUMOULIN, Claude Yannick MAUXION

Absents : Messieurs Michel HUMEAU Rémy ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique GIBOUIN

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean-Paul FULNEAU, Maire de Berrie.

Ordre du jour

1°) Présentation d'un projet photovoltaïque à l'emplacement de Terrena au Bas-Nueil

Mr Frédéric GINGREAU, représentant de la SAS AGRISOLEIL 86, propose que le terrain situé au Bas-Nueil, appartenant à Terrena, soit implanté de panneaux photovoltaïques car celui-ci devient un déchet industriel.

La société Terrena serait intéressée pour vendre le terrain à la commune de Berrie et non à un agriculteur.

Ces panneaux photovoltaïques ne seraient pas entrepris au sol, ce serait installé sur des poteaux.

Mr Gingreau, susnommé informe le conseil municipal que ce terrain est branché électriquement, de ce fait le montage n'est pas onéreux, seulement le câblage et le branchement onduleur à la soresgies seraient à régler.

La commune finance 20 % et le reste c'est la SAS AGRISOLEIL 86 qui prend en charge.

La durée des panneaux serait de 45 ans avec 1% de perte par an (recours à l'assurance si perte importante), il n'y pas d'entretien juste de la surveillance et le matériel est garanti 20 ans.

A titre d'information : une éolienne correspond à 5 hectares de panneaux.

Mr GINGREAU soumet au conseil municipal que dès qu'il aura plus de renseignements concernant la rentabilité, le financement, les enjeux, d'intervenir à une future réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'interroge sur l'intérêt pour la commune d'un tel projet et accepte que Mr GINGREAU intervienne à une prochaine réunion dès qu'il aura plus d'informations.

2°) Devis de la SARL DU FOUGERAIS pour l'élagage des peupliers

Monsieur le maire donne lecture d'un devis de la SARL DU FOUGERAIS pour l'élagage des peupliers savoir :

Pour 7ha80, le devis s'élève à la somme de 2520 € € TTC.

Monsieur le Maire rappelle le devis d'ALLIANCE Forêt Bois qui s'élevait à 3 383.60 € TTC pour la même superficie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise SARL DU FOUGERAIS et charge Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis pour effectuer ses travaux.

3°) Délibération à prendre suite à la dissolution du groupement de défense des végétaux

Monsieur le Maire croyait que cette association avait été dissoute mais après avoir contacté le président, Mr ROUSSEAU il s'avère que celle-ci est toujours existante malgré que la plupart des cotisants soient décédés et par conséquence, il n'y a plus de crédits sur le compte au crédit agricole.

De ce fait, le conseil municipal ne peut donc pas délibéré tant que cette association n'est pas dissoute par les membres du bureau.

4°) 14 juillet 19

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour, il n'existe pas beaucoup de réponse positive pour la journée

du 14 juillet, (date butoir : 9 juillet dernier délai) .

5°) Choix de la commission « fêtes et cérémonies » pour l'artiste de l'arbre de Noël

Monsieur le Maire informe que la commission a choisi Bernard SYM'S de Saint Léger sous Cholet pour assurer le spectacle du 15 décembre prochain pour un prix de 690,85 € TTC et que le contrat est en cours de réalisation.

6°) Questions diverses

Canal : Barrage au Bas-Nueil : Mr Bruno LEFEBVRE actuel président du syndicat de la Dive du Nord a contacté Mr ETAVARD pour enlever les arbres qui ont poussé et qui encombrant le canal de la Dive auprès du pont de fer.

A titre d'information, le syndicat s'arrête en fin d'année 2019.

Ce dernier n'étant pas bien équipé a refusé d'établir ses travaux. Mr LEFEBVRE doit prendre d'autres dispositions pour enlever ses peupliers.

Lieudit Le Haut-Nueil : suite aux manifestations du mois de juin, et aux soucis de communications et d'harmonies, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre des dispositions à la prochaine réunion du mois de septembre.

Le Maire, Jean-Paul FULNEAU

